

QU'EST CE QU'UNE CHAM ?

Les classes CHAM permettent aux enfants qui en ont envie, de bénéficier, de la 6^e à la 3^e, d'aménagements horaires adaptés afin de suivre un enseignement musical en complément de leur formation scolaire générale. Ces classes s'adressent à la fois aux enfants jouant déjà d'un instrument mais aussi à ceux qui ont très envie d'apprendre. Les élèves sont invités à participer à la vie artistique du conservatoire et de leur collège. Plusieurs concerts sont organisés dans l'année, hors temps scolaire.

COMMENT ÇA MARCHE ?

• L'enseignement général

Il est assuré au collège dans le cadre des programmes officiels. Un aménagement d'emploi du temps permet aux élèves de se rendre sur le lieu de cours pour la part de l'enseignement musical qui y est assuré, les lundis et vendredis après-midi.

• L'enseignement artistique

Plusieurs temps de Pratique Musicale Collective (PMC)

Les élèves jouent de la musique ensemble, en configuration orchestre. Le travail de groupe est axé sur l'écoute, le respect et la concentration. Le répertoire est élaboré en fonction de la composition de l'ensemble. En fonction de leur niveau, les élèves sont amenés à travailler en petite formation instrumentale.

Un temps d'apprentissage instrumental

Cours d'instrument seul ou en groupe de 3 à 5 élèves jouant du même instrument, assuré par un enseignant spécialiste de celui-ci. Pour les débutants, le choix de l'instrument se fait en concertation avec l'équipe pédagogique et en fonction des instruments proposés.

Un temps de formation et culture musicale

Le programme aborde : Les fondamentaux de la formation musicale (chant, rythmes, théorie etc) afin d'accompagner et de faciliter au plus près l'apprentissage instrumental et la pratique musicale collective. Les cours de formation musicale de 3^{ème} cycle ne sont pas assurés dans le cadre des CHAM.

Un temps dédié

Un temps collectif d'une heure réunit l'ensemble des élèves autour de propositions pédagogiques variées, imaginées et portées par l'équipe pédagogique, favorisant l'exploration, la créativité et le travail collaboratif.

• Au collège :

Deux heures d'éducation musicale

Les élèves sont amenés à écouter, découvrir, comprendre puis analyser la musique dans toutes ses dimensions mais aussi approcher le vocabulaire et les notions techniques élémentaires.

Une heure d'enseignement facultatif du chant choral (EFCC)

Les élèves abordent un répertoire varié. Ils ont l'occasion de se produire plusieurs fois sur scène et en public au cours de leur scolarité.

QUELS INSTRUMENTS ?

Clarinette, flûte à bec, flûte traversière, hautbois, saxophone, alto, contrebasse, violon, violoncelle, guitare, harpe, cor, trombone, trompette, tuba, piano* et percussions

** Pour s'inscrire en piano, il est nécessaire d'avoir déjà une pratique autonome (lire une partition et savoir la jouer)*

LES LIEUX DE COURS

** Collège Clos Chassaing*

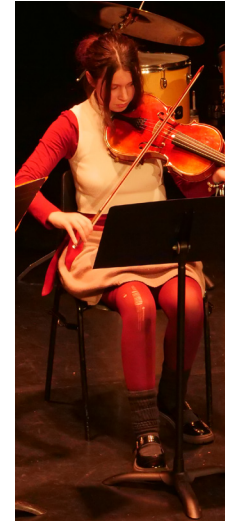
38 rue Clos Chassaing - 24000 PERIGUEUX

** Antenne Périgueux - La Visitation*

5 rue Littré - 24000 PERIGUEUX

Pour se rendre sur les lieux de cours, durant le temps scolaire, les élèves sont encadrés par du personnel qui les accompagne, sous la responsabilité du Collège.

Pour les élèves de 4^e ou 3^e du département, habitant loin de Périgueux, la possibilité d'une scolarisation en internat peut être étudiée à la demande.



INSCRIPTIONS EN CHAM

PRÉ-INSCRIPTION

Un formulaire de pré-inscription est à télécharger sur le site du collège et à renvoyer par mail avant le :

Mardi 31 mars 2026

<https://blogpeda.ac-bordeaux.fr/collegecloschassaing/>

ADMISSION

Une commission composée des directeurs d'établissement, du coordinateur CHAM et du professeur d'éducation musicale et de chant choral du collège étudie les demandes de préinscription déposées par les familles.

Les élèves retenus à cette première étape sont convoqués à un test d'admission comprenant un entretien portant sur leur **motivation**, une audition **en situation de groupe** et, pour les élèves non débutants, une prestation individuelle (chant, percussions corporelles, etc.).

Ce temps d'échange permet également de rappeler le cadre du dispositif CHAM, qui implique un engagement régulier, sérieux et durable de l'élève ainsi que le respect des exigences pédagogiques et organisationnelles propres à ce parcours. L'inscription vaut acceptation de cet engagement, tant de la part de l'élève que de sa famille.

À l'issue de cette procédure, l'admission définitive de l'élève est soumise à la décision de la commission départementale d'affectation (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale).

En fonction des places disponibles, il est possible d'intégrer les classes CHAM de la 5^e à la 3^e.

DROITS D'INSCRIPTION

L'élève s'acquiesce des droits d'inscription auprès du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne. Un élève ne peut être écarté pour des raisons économiques. Des aides sont envisageables après constitution d'un dossier à remettre au collège.

**A VOTRE DISPOSITION
POUR TOUT RENSEIGNEMENT**

Secrétariat du Collège Clos Chassaing :
05-53-02-08-30 / ce.0240029b@ac-bordeaux.fr

Secrétariat de l'antenne Périgueux - La Visitation :
05-53-53-75-29 / perigueux-lavisitation@crddordogne.com

Coordination : Franck JUBEAU
franck.jubeau@crddordogne.com | 06 03 50 00 75

CONSERVATOIRE
À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL
DE LA DORDOGNE



CHAM

Classes à Horaires Aménagés Musicales



Les Classes à Horaires Aménagés Musicales (CHAM) sont un dispositif qui favorise l'accès à la pratique musicale en temps scolaire.

C'est un projet pédagogique construit en partenariat avec le collège Clos Chassaing et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne.

La pratique collective - jouer ensemble - est au cœur de cet apprentissage de la musique.

Soutenu par

